



PREFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition Spéciale N° 35

Mois de : **OCTOBRE 2013**

DATE DE PARUTION : 18 OCTOBRE 2013

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SOMMAIRE Édition SPECIALE du mois d' OCTOBRE 2013

DIRECTION DE L'IMMIGRATION DE L'INTEGRATION ET DE LA CITOYENNETE		
ARRETE N° 2013 – 3795 portant délégation de signature (Direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté - DIIC)	10/10/13	5
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT		
Arrêté n° 198/DEAL/SG/2013 portant subdélégation de signatures (compétences fonctionnelles)	17/10/13	4
Arrêté n° 199/DEAL/SG/2013 portant subdélégation de signatures du Responsable de Budget Opérationnel de Programme et d'unité opérationnelle de programme	17/10/13	4
AGENCE REGIONALE DE SANTE OCEAN INDIEN		
ARRETE N° 2013 – 4094 portant sur la situation de Madame le docteur Roberte RICHARDOT	16/08/13	1



PREFET DE MAYOTTE

ARRETE N° 2013 - 3795
Portant délégation de signature
(Direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté - DIIC)

LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifié relative à Mayotte ;
 - VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
 - VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
 - VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 - VU le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant du gouvernement à Mayotte ;
 - VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - VU le décret du 16 février 2012 de monsieur le Président de la République portant nomination de monsieur Philippe LAYCURAS, sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
 - VU le décret du 20 novembre 2012 portant nomination du sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte, secrétaire général de la préfecture de Mayotte, M. CHAUVIN (François) ;
 - VU le décret du 31 janvier 2013 portant nomination du préfet de Mayotte, M. WITKOWSKI (Jacques) ;
 - VU l'arrêté ministériel n°13-00019/A du 11 janvier 2013 portant mutation de M. Jean-Louis COPIN à la préfecture de Mayotte en qualité de directeur de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, à compter du 10 mars 2013 ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2009-683 du 31 décembre 2009 relatif à l'organisation des services de la préfecture de Mayotte
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2013-144 du 18 février 2013 portant délégation de signature à M. François CHAUVIN, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
 - VU la décision d'affectation des agents de la direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté n°515 SG/DRCI/SRHAS/13 du 1^{er} octobre 2013
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COPIN, directeur de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, à l'effet de signer :

1) pour le service de la réglementation, de la circulation et de la citoyenneté :

- bureau de la circulation :

- Permis de conduire, organisation des commissions médicales,
- Arrêtés de suspension provisoire immédiate et de rétention du permis de conduire
- Mesures administratives consécutives à un examen médical,
- Certificats d'immatriculation des véhicules, certificats de situation,
- Attestations professionnelles de conducteur de taxi,
- Autorisations de mise en exploitation d'un véhicule taxi

- bureau des élections et des affaires réglementaires :

Elections :

- documents relatifs à la préparation des élections politiques et consulaires, gestion des dépenses et propositions de mandatements en matière électorale,

Police administrative générale :

- Associations, fondations, dons et legs,
- Armes et munitions
- Agents immobiliers,
- Habilitations dans le domaine des pompes funèbres, autorisation de transport de corps, autorisation d'inhumation, laissez-passer mortuaires,
- Police des jeux, débits de boissons, loteries, tombolas,
- Autorisations et déclarations de manifestations sportives,

- bureau de la citoyenneté :

- Passeports,
- Cartes nationales d'identité,
- documents liés à l'instruction des demandes de naturalisation ainsi que les propositions favorables et décisions défavorables relatives aux demandes de naturalisation par décret et les classements sans suite,

2) pour le service de l'immigration et de l'intégration :

- bureau du séjour :

- Récépissés,
- Autorisations provisoires de séjour,
- Titres de séjour,
- Cartes de résident,
- Arrêtés de refus de séjour,

- bureau visa, asile et éloignement :

- Titre d'identité républicain,
- Visa, laissez-passer

Asile :

- Autorisations provisoires de séjour,
- Récépissés,
- Cartes de séjour,
- Cartes de résident,
- Titres d'identité et de voyage,

Eloignement :

- Arrêtés de reconduite à la frontière,

3) pour le service du contentieux :

Saisines du tribunal administratif,
Mémoires en réponse,

4) A l'exception des décisions et actes à caractère réglementaire suivants :

- Arrêtés portant constitution des commissions (sécurité routière, médicale, taxi...),
- Arrêtés portant convocation des électeurs,
- Décisions relatives aux débits de boissons (dérogations, sanctions, fermetures),
- Autorisations exceptionnelles de séjour des étrangers,

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, directeur de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble de ses missions, par ordre à :

- Mme Caroline FLORI, chef du service contentieux
- Mme Danièle CALISTE, chef du service de l'immigration et de l'intégration
- Mme Emeline GUILLIOT, chef du service réglementation, circulation et citoyenneté

Article 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Emeline GUILLIOT, chef du service réglementation, circulation et citoyenneté (SRCC) à l'effet de signer tous les documents administratifs, correspondances et titres suivants :

- **Bureau des élections et affaires réglementaires :**

- Récépissés de déclaration d'associations,
- Récépissés des autorisations d'ouverture ou de mutation des débits de boissons,
- Attestations, décisions et récépissés en matière électorale ainsi que le courrier relatif à la gestion des documents électoraux,

- **Bureau circulation :**

- Permis de conduire,
- Arrêtés de suspension et de rétention de permis de conduire,
- Attestations professionnelles de conducteur de taxi,
- Autorisations de mise en exploitation d'un véhicule taxi
- Convocations aux visites médicales,

- **Bureau de la citoyenneté :**

- Passeports,
- Cartes nationales d'identité,
- Documents liés aux demandes de naturalisation,
- Refus de délivrance de titre,

sauf les exceptions visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emeline GUILLIOT, chef du SRCC, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble de ses missions, par ordre à :

- M. Jean-Michel RANNOU, chef du bureau de la circulation,
- M. Ousseni ABDOU, chef du bureau de la citoyenneté,
- M. Saïndou YOUSOUFOU, chef du bureau des élections et des affaires réglementaires,

Article 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel RANNOU, chef du bureau de la circulation pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

Article 6. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel RANNOU, délégation de signature est donnée à Mme TOUMBOU KASSIM Zanabou, adjointe, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant du bureau de la circulation,

Article 7. - Délégation de signature est donnée à M. Saïndou YOUSOUFOU, chef du bureau des élections et des affaires réglementaires, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant des attributions de son bureau.

Article 8. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Saïndou YOUSOUFOU, délégation de signature est donnée à M. Abdoul-Karim ABOUBACAR, adjoint, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant du bureau des élections et des affaires réglementaires,

Article 9. – Délégation de signature est donnée à M. Rocco ROSITANO, chargé des élections auprès du chef de bureau des élections et des affaires réglementaires pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

Article 10. – Délégation de signature est donnée à M. Ousseni ABDOU, chef du bureau de la citoyenneté, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

Article 11. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ousseni ABDOU, délégation de signature est donnée à M. Assani YACOUB, adjoint, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant du bureau de la citoyenneté.

Article 12. – Délégation de signature est donnée à Mme Mami ALI, chef de section CNI – Passeports, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

Article 13. - Délégation de signature est donnée à Mme Danièle CALISTE, chef du service de l'immigration et de l'intégration (SII), pour signer tous les documents administratifs, correspondances et titres suivants :

- **Bureau du séjour :**

- Récépissés,
- Autorisations provisoires de séjour,
- Titres de séjour,
- Cartes de résident,

- **Bureau visa, asile, éloignement :**

- Titres d'identité républicain,
- Visas, laissez-passer

Asile :

- Autorisations provisoires de séjour,
- Récépissés,
- Cartes de séjour,
- Cartes de résident,
- Titres d'identité et de voyage,

Eloignement :

- Arrêtés de reconduite à la frontière,

Sauf les exceptions visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 14. - Délégation de signature est donnée à M. Dieudonné BIANONGA, chef du bureau Visa, Asile, Eloignement, pour signer les visas, les laissez-passer, les titres d'identité républicains, les récépissés et décisions de renouvellement des titres de séjour de demandes d'asile, les titres d'identité et de voyage ainsi que les correspondances administratives relatives à ses attributions.

Article 15. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dieudonné BIANCONGA, délégation de signature est donnée à M. YACOUT Youssouf et à M. Mohamed ALI, adjoints au chef de bureau Visa, Asile, Eloignement, pour signer les titres d'identité républicains, les visas retour, les laissez-passer, les récépissés et décisions de renouvellement des titres de séjour de demandes d'asile, ainsi que les correspondances relatives à ses attributions.

Article 16. - Délégation de signature est donnée à M. Joseph WALLABREGUE, chargé de l'instruction des demandes de visa et d'asile au bureau Visa, Asile Eloignement, pour signer les récépissés de renouvellement de demandes d'asile.

Article 17. - Délégation de signature est donnée à Mme Ketty Louise CARABIN, M. Fadhuila ABDALLAH SELE, Mme Chantal MADI et M. Assani BACAR, adjoints au chef du bureau du séjour au service de l'immigration et de l'intégration, pour signer les récépissés et décisions de renouvellement des titres de séjour, ainsi que les correspondances administratives relevant de leurs attributions.

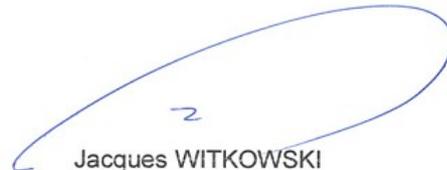
Article 18. - Délégation de signature est donnée à Mme Caroline FLORI, chef du service contentieux à la direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, pour signer tous les documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions, notamment les mémoires.

Article 19. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline FLORI, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse-Mathilde GUEROULT, consultant juridique, pour signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

Article 20. - L'arrêté préfectoral n° 2013-448 du 10 juin 2013 portant délégation de signature du directeur de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, est abrogé.

Article 21. - Le secrétaire général et le directeur de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **10 OCT. 2013**



Jacques WITKOWSKI

Copies :

- Recueil des actes administratifs
- Direction de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Secrétariat Général

Arrêté n° 198/DEAL/SG/2013

**Portant Subdélégation de
Signatures
(compétences fonctionnelles)**

**Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Mayotte**

VU l'arrêté ministériel du 09 mars 2011 portant nomination de Monsieur Dominique VALLEE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-152 du 18 février 2013 portant délégation de signature au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique VALLEE, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé à Monsieur Philippe MASTERNAK, IDTPE, Directeur Adjoint.

Article 2 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Alexandre MARTIAL, APMEFCE, Secrétaire Général, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 1 a 1, 1 a 3, 1 a 4, 1 a 5, 1 a 7, 1 a 8, 1 a 10, et 1 a 12 » et les titres de perception relatifs aux redevances d'occupation temporaire du domaine public maritime, codes.

En cas d'absence de Monsieur Alexandre MARTIAL, APMEFCE, Secrétaire Général, délégation est donnée à Madame Armelle GUILLO, AAE, secrétaire générale adjointe et à Monsieur Alain LEMAIRE, IDTPE, adjoint du secrétaire général, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PIRIOU, IDTPE, chef, par intérim, du Service Développement Durable des Territoires, à l'effet de signer les actes répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 2 a 1 », codes « 4 a 1 », codes « 2 b 1 » à « 2 b 3 » et « 2 c 1 et 2 c 2 ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PIRIOU, IDTPE, chef du Service Appui aux Équipements Collectifs, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, code « 5 a 1 » si le montant évalué des prestations est moins de 90 000€.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice PONCET, IDAE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, à l'effet de signer les actes répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 2 d 1, 2 d 2, 2 d 5, 2 d 5-1, 2 d 5-2, 2 d 7 et 2 d 8 », « 1 c 1 », et « 7 a 1, 7 b 1, 7 c 3 à 7 d 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Patrice PONCET, IDAE, chef du Service Environnement et Prévention des Risques, délégation est donnée à Monsieur Marc SAUTOT-VIAL, IAE, adjoint du chef du service environnement et prévention des risques, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe TROLLE, IDTPE, chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, à l'effet de signer les décisions répertoriées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, codes « 3 a 1, 3 b 2, 3 b 4, 3 b 7 à 3 b 10 », « 3 c 3 à 3 c 4 », « 3 d 1 à 3 d 5 », « 6 a 1 à 6 d 1 ».

En cas d'absence de Monsieur Christophe TROLLE, IDTPE, chef du Service Infrastructures et Sécurité des Transports, délégation est donnée à Monsieur Olivier VANQUAETHEM, IDTPE, adjoint du chef de service infrastructures, sécurité et transports, à l'effet de signer les décisions, instructions et actes cités ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Noëlle GISSELBRECHT, AAE, chef de la cellule application du droit des sols, à Monsieur Abdouroïhamane MIRADJI (SA), Madame ABDOU MADI Sittiratie Fourahati (AAM) et Madame DAROUECHE Razafina (SA), à l'effet de signer tous les courriers administratifs relatifs à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, code « 2 b 1 ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de services de la direction de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour les décisions citées à l'article 2 à un autre chef de service visé par l'article 2 et désigné pour assurer officiellement l'intérim.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs de service, adjoints des chefs de service et chefs d'unité suivants pour l'octroi de congés, jours RTT et récupération des agents placés sous leur autorité :

- M. Alexandre MARTIAL, Secrétaire Général ;
- M. Michel PIRIOU, chef par intérim du Service Développement Durable des Territoires ;
- M. Michel PIRIOU, chef du Service Appui aux Équipements Collectifs ;
- M. Christophe TROLLE, chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports ;

- M. Patrice PONCET, chef du Service Environnement et Prévention des Risques ;
- Mme Armelle GUILLO, Secrétaire Générale adjointe ;
- M. Alain LEMAIRE, adjoint au Secrétaire Général ;
- M. Marc SAUTOT-VIAL, adjoint du chef du Service Environnement et Prévention des Risques
- M. Olivier VANQUAETHEM, adjoint du chef du Service Infrastructures Sécurité et Transports ;
- M. Claude BAILLY, responsable de l'unité financement du logement social – SDDT ;
- M. Eric GREBIC, responsable de l'unité prospective et développement du territoire – SDDT ;
- M. Jean-Jacques SORBIER, responsable de l'unité politique de l'habitat et des constructions durables - SDDT ;
- Mme Marie-Noëlle GISSELBRECHT, responsable de l'unité application du droit des sols – SDDT
- M. Mamadou SOW, responsable de l'unité gestion foncière – SDDT ;
- Mme Alphonsine FIDELE, responsable du bureau administratif – SAEC ;
- M. Mathieu PROCACCI, responsable de l'unité bâtiments publics – SAEC ;
- M. Fabrice MOLINIER, responsable de l'unité appui aux projets environnementaux – SAEC ;
- M. François GHIONE, responsable de l'unité police de l'eau et de l'environnement – SEPR ;
- Mme Harimia MOHAMED ATTOUMANI Harimia, responsable du pool secrétariat et comptabilité – SEPR ;
- M. Jean-Luc GISSELBRECHT, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
- M. Jean-François LE ROUX, responsable de l'unité environnement industriel et énergie – SEPR ;
- Mme Capucine CROSNIER, responsable de l'unité biodiversité – SEPR ;
- M. Mohamed EL HAZZAL responsable de l'unité risques naturels – SEPR ;
- M. Ali MADI, responsable, par intérim, du laboratoire – SIST ;
- M. Olivier URIEN, responsable du parc de l'équipement – SIST ;
- M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité éducation et sécurité routière – SIST ;
- M. Christophe BEGON, responsable de l'unité transport et sûreté – SIST ;
- Mme Angélique SARTORIUS, responsable de l'unité études et travaux neufs – SIST ;
- Mme Nadine FRANCOIS, responsable de l'unité finances et marchés publics – SG ;
- M. Patrice MARON, responsable de l'atelier informatique, bureautique et télécommunications – SG ;
- Mme Saloua ABAINE NAWAOUI, responsable de l'unité formation et concours – SG ;
- M. Ludovic LAURET, adjoint au responsable de l'unité formation et concours – SG ;

- M. Mohamadi SOUMAILA, responsable de l'unité Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines – SG ;
- Mme Echat CHANFI, adjointe du responsable de l'unité Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines – SG ;
- Mme Ankilati Ali CHANFI, responsable du pôle des affaires juridiques et contentieux – SG ;
- M. Jean-François FERRER, responsable de l'unité moyens généraux et logistique – SG ;

Article 5 : l'arrêté n° 188/DEAL/SG/UGAFRH/2013 du 04 juin 2013 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 17 OCT. 2013

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Dominique VALLEE

Ampliations :

Préfecture/bureau de la coordination
Trésorerie Générale de Mayotte
Direction DEAL/Secrétariat
Chrono/SG /secrétariat
Chrono Délégation de signature / RH Gestionnaire
Intéressés



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Secrétariat Général

Arrêté n° 199/DEAL/SG/2013

**Portant Subdélégation de
Signatures du Responsable de
Budget Opérationnel de
Programme et d'unité
opérationnelle de programme**

**Le directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Mayotte**

VU l'arrêté ministériel du 09 mars 2011 portant nomination de Monsieur Dominique VALLEE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-153 du 18 février 2013 portant délégation de signature au directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique VALLEE, Directeur de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé à Monsieur Philippe MASTERNAK, IDTPE, Directeur Adjoint.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux chefs des services de la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte ci-après désignés, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques de toute nature, dans la limite de 135 000€ pour les fournitures et prestations de service et de 210 000€ en matière de travaux ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres ;

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité fonctionnelle dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature dans la limite de 8 000 € pour les fournitures et services et 24 000 € en matière de travaux ;
 - les pièces de constatation de la dépense, les actes d'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception, pour ceux dont le montant est supérieur aux seuils pré-cités, du DGD et de la réception ;
- M. Claude BAILLY, responsable de l'unité financement du logement social – SDDT ;
 - M. Jean-Jacques SORBIER, responsable de l'unité politique de l'habitat et des constructions durables – SDDT ;
 - M. Mamadou SOW, responsable de l'unité gestion foncière – SDDT ;
 - M. Eric GREBIC, responsable de l'unité prospective et développement du territoire – SDDT ;
 - M. François GHIONE, responsable de l'unité police de l'eau et de l'environnement – SEPR ;
 - Mme Harimia MOHAMED ATTOUMANI, responsable du pool secrétariat et comptabilité – SEPR ;
 - M. Jean-François LE ROUX, responsable de l'unité environnement industriel et énergie – SEPR ;
 - Mme Capucine CROSNIER, responsable de l'unité biodiversité – SEPR ;
 - M. Mohamed EL HAZZAT, responsable de l'unité risques naturels – SEPR ;
 - M. Christophe BEGON, responsable de l'unité Transport et Sécurité – SIST ;
 - M. Jean-Luc GISSELBRECHT, responsable de l'unité Subdivision Territoriale – SIST ;
 - M. Ibrahim SALIM, responsable de l'unité exploitation et sécurité routière – SIST ;
 - Mme Angélique SARTORIUS, responsable de l'unité Études et Travaux Neufs – SIST.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier URIEN, chef du Parc à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences,

- les engagements juridiques de toute nature dans la limite de 24 000€ ;
- les pièces de constatation de la dépense ;
- les actes d'exécution des marchés et accords-cadres à l'exception, pour ceux dont le montant est supérieur au seuil pré-cité, du DGD et de la réception.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier URIEN, délégation de signature est donnée à l'adjoint du chef du Parc, Monsieur Jean-Michel WITKOW.

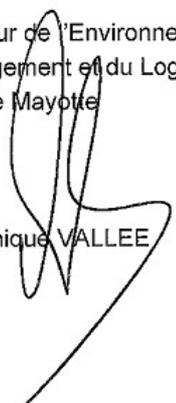
Article 6 : L'arrêté n°189/DEAL/UGAFRH/2013 du 04 juin 2013 est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **17 OCT. 2013**

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Dominique VALLEE



Ampliations :

- Préfecture/bureau de la coordination
- Trésorerie Générale de Mayotte
- Direction DEAL/Secrétariat
- Chrono/RH /secrétariat
- Chrono Délégation de signature / RH Gestionnaire
- Intéressés



Délégation de Mayotte



PREFET DE MAYOTTE

ARRETE n°2013 - 4.094

Portant sur la situation de Madame le docteur Roberte RICHARDOT

LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles R6152-36 à R6152-39 portant statut des praticiens hospitaliers exerçant leur activité à temps plein ;
- VU le décret du 31 janvier 2013 du Président de la République, nommant Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 07 en date du 16 mai 2012 portant désignation du comité médical des praticiens hospitaliers ;
- VU la lettre de saisine de Monsieur le directeur du Centre hospitalier de Mayotte en date du 24 mai 2013 ;
- VU les conclusions de l'expertise réalisée par le comité médical en date du 20 juin 2013 ;
- Sur proposition de la Madame la directrice de la délégation l'île de Mayotte - Agence de Santé océan Indien ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Au vu de son état de santé, Madame le docteur Roberte RICHARDOT, praticien hospitalier à temps plein au Centre hospitalier de Mayotte, est placée en congé de longue durée à compter du 20 septembre 2010 jusqu'au 19 mars 2014.

Article 2 : Le préfet de Mayotte, la directrice de la délégation de l'île de Mayotte - Agence de Santé de l'océan Indien, le directeur du Centre hospitalier de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Mamoudzou, le 16 août 2013

Jacques WITKOWSKI

Copies : - Recueil des actes administratifs
- CHM
- Intéressée